

L'INTÉGRATION DE LA LOI LÉONETTI DANS UNE FICHE D'AIDE A LA DÉCISION EN SITUATION D'URGENCE

Françoise CHEVILLARD, médecin
Bernard RAMBUR, psychologue clinicien
EMASP Maison Médicale Jean XXIII

INTRODUCTION

L'EMASP a mis en place depuis plusieurs années une fiche d'aide à la décision pour les services d'urgence. Au fil de la pratique, cette fiche qui prend en compte les différents aspects de la loi Léonetti s'est intégrée dans le parcours des patients les plus vulnérables. L'EMASP participe ainsi à sa mission pédagogique de connaissance et de mise en application de la loi.


OBJECTIFS

- ✓ Anticiper les situations de fin de vie à domicile ou dans les établissements médico-sociaux.
- ✓ Sensibiliser le plus grand nombre à la loi : malades, familles et soignants.
- ✓ Donner des éléments déterminants pour aider les équipes médicales d'urgence et tracer la démarche de réflexion collégiale entreprise.
- ✓ Éviter les traitements disproportionnés et les hospitalisations inadaptées.

DISCUSSION

Des points restent à travailler :

- ✓ l'information sur cette fiche aux médecins libéraux du territoire,
- ✓ la recherche de l'adéquation de cette fiche aux besoins des médecins de régulation et d'intervention des urgences,
- ✓ la participation des soignants des structures médico-sociales à la collégialité, et sa traçabilité,
- ✓ la pertinence d'une permanence médicale spécifique en soins palliatifs pour les personnes soignées dans leur lieu de vie,
- ✓ et, en corollaire, l'intérêt de poursuivre la réflexion sur la notion de sédation.

 Maison Médicale Jean XXIII <i>Maison de Soins et d'Accompagnements</i> <i>Soins Palliatifs - Soins de Suite et de Réadaptation</i> <i>Équipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs</i>	NOM : PRENOM : Date de Naissance :
INFORMATIONS ADRESSEES AUX SAMU POUR AIDE A LA DECISION	
<input type="checkbox"/> Privilégier les soins, les thérapeutiques et les protocoles de confort. <input type="checkbox"/> Éviter autant que possible une nouvelle hospitalisation. <input type="checkbox"/> Éviter autant que possible les gestes invasifs et la réanimation. Autres : * <u>Maladie(s) principale(s) :</u>	<input type="checkbox"/> <u>Procédure Collégiale</u> Médecins ayant pris part à cette décision collégiale (noms, fonctions et signatures) :
* <u>Patient connu d'une Équipe Mobile de Soins Palliatifs :</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Propositions dans le dossier <input type="checkbox"/> Protocoles prévus <input type="checkbox"/>	Coordonnées :
* <u>Existence de discussions préalables avec le patient au sujet de ses choix de prise en charge :</u> Oui <input type="checkbox"/> Impossible <input type="checkbox"/>	
* <u>Existence de directives anticipées :</u> Oui <input type="checkbox"/> (cf. annexes) Non <input type="checkbox"/>	
* <u>Existence d'une personne de confiance :</u> Oui <input type="checkbox"/> (cf. annexes) Non <input type="checkbox"/>	Coordonnées :
* <u>Existence d'un mandataire judiciaire à la Personne :</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Coordonnées :
* <u>Famille consultée au sujet des choix de prise en charge :</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Date :	NOM ET SIGNATURE DU MEDECIN REFERENT
3 place Érasme de Rotterdam - CS 50903 - 59465 Lomme cedex - Tél : 03 20 88 81 55 - Fax : 03 20 88 81 56 maisonjean23@oidr.org - www.maisonjean23.fr Fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons et des legs déductibles de l'impôt	

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La fiche élaborée est déjà connue d'un certain nombre de soignants qui l'ont éprouvée et ont pu accompagner des fins de vie dans des conditions optimales.

Elle tend à impulser une modification des pratiques, elle contribue à la continuité et à la cohérence des soins, elle répond aux craintes des malades et de leurs proches et elle redonne au patient une place d'acteur dans son déroulé de soins.

C'est un outil complémentaire utile quand les directives anticipées n'ont pu être tracées ou ont besoin d'être revalidées.